

S'ABSTENIR DU SANG

Il y a eu de nombreux débats pour savoir si le chrétien peut ou ne peut pas manger du sang. Au cœur de ce débat est le passage dans Actes 15 : 13 – 32, et plus précisément les versets 20, 28 et 29 : *«Car il a semblé bon au Saint Esprit et à nous de ne mettre sur vous aucun autre fardeau que ces choses-ci qui sont nécessaires : qu'on s'abstienne des choses sacrifiées aux idoles, et du sang, et de ce qui est étouffé, et de la fornication. Si vous vous gardez de ces choses, vous ferez bien. Portez-vous bien.»*

Sous la Loi, de nombreux textes interdisent la pratique de manger du sang¹. La question qui se pose est de savoir si cette interdiction a été perpétuée dans la dispensation de la grâce, l'ère de l'Eglise. Un des arguments pour dire que le chrétien ne devrait pas manger du sang est fondé sur le fait que l'interdiction était établie en Genèse 9 :4 avant la Loi et donc n'était pas uniquement pour le peuple d'Israël. En réponse nous ferons remarquer qu'il y avait plusieurs choses données avant la Loi (les sacrifices, la circoncision, la dîme et cette interdiction de manger du sang) et qui ont été confirmées par la Loi mais rendues caduques avec la venue du Seigneur Jésus Christ (Hébreux 9 :10-11).

En plus, ce que nous lisons dans 1 Corinthiens 10 :25 peut nous aider : *«Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquérir de rien à cause de la conscience : 'car la terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle contient'.* » La question nous est posée dans Colossiens 2 :20-22 : *Si vous êtes morts avec Christ aux éléments du monde, pourquoi, comme si vous étiez encore en vie dans le monde, établissez-vous des ordonnances, - ne prenez pas, ne goûtez, ne touchez pas... ?* »

Dans les textes que nous avons cités dans l'Ancien Testament, nous constatons que **sans exception**, le Saint Esprit utilise un verbe : manger. Par exemple en Lévitique 17 :12 : *C'est pourquoi j'ai dit aux fils d'Israël : personne d'entre vous ne mangera pas du sang.* »

Or, dans ce que nous venons de lire dans Actes 15, il n'y a aucun verbe et nous sommes en droit de poser la question : que signifie 's'abstenir du sang ?' Dans Ezéchiel 33 :25, il est question de manger du sang mais aussi d'en verser. Le Seigneur Jésus rappelle

¹ Lévitique 3 :17, 7 :26, 17 :12, 17 :14, 19 :26, Deutéronome 12 :16, 23 ; 27, 15 :23

aux scribes et aux pharisiens qu'ils auraient dit : « *Si nous avions été dans les jours de nos pères, nous n'aurions pas **pris part avec eux au sang des prophètes*** » (Matthieu 23 :30). Dans le contexte, le sens évident est que les scribes et les pharisiens affirmaient qu'ils n'auraient pas versé le sang des prophètes et non pas qu'ils en auraient mangé.

Le 15^{ième} chapitre des Actes parle du problème survenu dans l'assemblée d'Antioche. Certains juifs de Jérusalem s'y sont introduits et cherchaient à imposer des exigences de la Loi aux croyants Gentils d'Antioche. Cela explique pourquoi Paul et Barnabas sont allés à Jérusalem pour régler la difficulté. Il ne faut pas voir dans cet incident une importance particulière accordée à l'assemblée de Jérusalem, celle-ci n'avait aucune juridiction sur ce qui se passait dans l'assemblée d'Antioche, reconnaissant que chaque assemblée est autonome, ne rendant compte qu'à Dieu pour sa marche et pour son témoignage. Ayant entendu les deux frères, l'assemblée a donné des recommandations et non pas des ordres pour que les chrétiens d'Antioche soient épargnés de l'erreur. La conclusion des délibérations de l'assemblée de Jérusalem est résumée dans les recommandations que nous trouvons dans Actes 15 :23-29 et réitérée dans Actes 21 :25.

Regardons maintenant les quatre recommandations.

En premier lieu, ils devaient s'abstenir des souillures des idoles et des choses sacrifiées aux idoles. L'idolâtrie est un affront à Dieu et l'enfant de Dieu ne saurait plus servir les idoles. Manger des viandes que l'on savait offertes aux idoles constituait une participation à un des péchés les plus graves décrits dans la Parole de Dieu. Voir aussi ce que l'apôtre Paul écrit à ce sujet dans 1 Corinthiens 8.

Deuxièmement, ils devaient s'abstenir du sang. Pour comprendre cette interdiction il faut introduire un verbe. Faut-il s'abstenir de **manger** du sang ou faut-il s'abstenir de **verser** du sang ? Etant donné que le chrétien n'est plus sous la Loi, il est plus logique de penser que l'interdiction concerne le versement du sang. Dans le jardin de Gethsémani, Pierre a versé du sang quand il a coupé l'oreille droite de Malchus, le serviteur du souverain sacrificateur mais immédiatement le Sauveur a guéri l'oreille tranchée (Luc 22 :50-51) ainsi soulignant le caractère non violent de la foi chrétienne.

La troisième interdiction est plus difficile à comprendre. Que signifie « s'abstenir de l'étouffé » ? Certains avancent l'idée qu'il ne fallait pas manger des animaux ou des oiseaux étouffés qui n'avaient pas été saignés. Pour soutenir cette notion, plusieurs traductions rendent la passage : « des animaux étouffés » mais nous avons consulté des personnes compétentes dans le grec ancien qui nous ont avoué que le texte grec parle tout simplement de « l'étouffé » sans autre précision. Mais aurait-il été permis de manger un animal ou un oiseau qui avait été étouffé et puis saigné En l'absence d'une explication claire de l'expression « l'étouffé », nous préférons ne pas nous lancer dans des spéculations quant à la signification de cette interdiction particulière.

Finalement, les chrétiens doivent s'abstenir de la fornication. Encore en écrivant aux Corinthiens (chapitre 5), l'apôtre parle de ce péché spécifique qui souillait l'assemblée de Corinthe. Il exhorte les Thessaloniens à s'abstenir de la fornication (4 :3) et l'apôtre utilise le même langage quand il écrit : « *Bien-aimés, je vous exhorte, comme forains et étrangers, à vous abstenir des convoitises charnelles, lesquelles font la guerre à l'âme* » (1 Pierre 4 :11).

En conclusion, la question se pose : s'agit-il de ne pas manger du sang ou de ne pas le verser ? Pour ce qui concerne l'abstention du sang, il y a donc deux manières d'interpréter ce texte, d'une part on ne mange pas le sang ou d'autre part on ne verse pas le sang. Il s'ensuit que chaque chrétien l'interprète selon sa conscience devant Dieu.

Il est regrettable que certains mouvements religieux imposent l'interdiction des transfusions sanguines fondée sur une interprétation particulière du texte que nous venons de voir, Actes 15 :22-29, entraînant la mort des gens. Quand on fait une transfusion sanguine, on ne mange pas le sang mais on l'utilise pour perpétuer la vie car le sang est un élément vital à cet égard.

D. O'HARE
3 Placette des Platanes
66380 PIA
France
oharedenis@aol.com